

COMMUNE de
LA CAPELLE ET
MASMOLENE

Département du Gard

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DEMANDANT UNE SUBVENTION AUPRÈS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU GARD ET DE L'AGENCE DE L'EAU CONCERNANT L'ÉQUIPEMENT DES GABARITS D'EAU

N° 34/2021

Département du Gard Canton d'Uzès Commune de La Capelle et Masmolène	Extrait du registre des délibérations de la séance du conseil municipal du 04/06/2021			
Date de la convocation 01/06/2021	L'an deux mil vingt-et-un, le quatre Juin, le conseil municipal s'est réuni, sous la présidence de Monsieur GAYTE Xavier			
Date d'affichage de la convocation 01/06/2021				
Date d'affichage de la délibération				
Nombre de conseillers: 11	Membres	Présent	Absent	Donne pouvoir à
En exercice	1 – Monsieur GAYTE Xavier	x		
Quorum	2 – Madame CREISSEN Viviane	x		
Présents	3 – Monsieur SERRES Hervé	x		
Représentés	4 – Monsieur FORIEL Jonathan Loup	x		
Votants	5 – Madame CLAUX Elodie		x	Anthony PESENTI
Secrétaire de séance (art. L2121-15 CGCT) Viviane CREISSEN	6 – Monsieur PESENTI Anthony	x		
	7 – Monsieur PAUL François	x		
	8 – Madame GIULIANI Stéphanie	x		
	9 – Madame DURANDO Françoise	x		
	10 – Monsieur LAURENT Gilbert	x		
Sens du vote :				
Pour: 10				
Contre: 0				
ADOPTION À L'UNANIMITÉ				
<i>Acte rendu exécutable après dépôt en Préfecture le 10/06/2021</i>				
<i>Et publication au mobilier du 11/06/2021</i>				

Vu la délibération n°20-2021 faisant évoluer l'utilisation des deux gabarits de prise d'eau et mise en place d'une facturation des utilisateurs.

Monsieur le Maire présente une demande de subvention au Conseil Départemental du Gard et à l'Agence de l'eau concernant l'équipement des gabarits d'eau dont le coût prévisionnel s'élève à 23 009 € HT.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

- d'autoriser le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental et de l'Agence de l'eau
- de réaliser les travaux une fois les taux de subvention connus

Fait et délibéré les jours, mois et ans susvisés

Signature du Maire



Xavier GAYTE

